

Mr. le Duc de Turcis les a vendues à la République de Genes, qui s'en servira utilement à la garde de ses Côtes, souvent infestées & menacées de la part des Corsaires de Barbarie: de sorte qu'au mois d'Avril, on en ôta le Pavillon François & on y arbora celui de Genes.

IV. La Cour de Rome avoit fait demander à celle de Madrid, du secours contre les Turcs, & cette affaire étoit déjà en negociation, lors que le Secretaire de l'Ambassade Imperiale, fit signifier une protestation au Secretaire d'Etat du Pape; par laquelle il soutient que suivant l'accommodement ci-devant fait entre les Cours de Rome & de Vienne; il n'est pas loisible au Pape, ni d'armer, ni de recevoir des troupes d'aucun Potentat que ce soit, si ce n'est de celles de l'Empereur. Les Ministres du St. Siege, soutiennent, que cette condition fût stipulée à l'égard de la dernière guerre, dont l'Italie fut un des principaux Theatres. Mais que s'agissant aujourd'hui de défendre la Chrétienté contre l'invasion dont elle est menacée de la part des Turcs, cette protestation ne devoit point avoir lieu: on ne fait pas encore à quoi cette difficulté se réduira.

*Difficulté sur le secours que le Pape demandoit à l'Espagne contre les Turcs.*

V. Le Roi de Sicile ayant envoyé à Rome le Comte de Provana en qualité de son Ministre, pour relever le Marquis del Borgo, rappelé à Turin; on croyoit que les différens entre les deux Cours, étoient sur le point de finir. Ces aparances étoient mal fondées, puis qu'à peine ce Comte y fut arrivé, qu'on afficha à Rome le 17. Mars, les Sentences d'excommunication, tant contre plusieurs des Ecclesiastiques, que contre les

*Excommunications affichées à Rome contre les Officiers du Roi de Sicile.*